



ENVIRONNEMENT

PROGRAMME D' ACTIONS REGIONAL EN VUE DE LA PROTECTION DES EAUX CONTRE LA POLLUTION PAR LES NITRATES D'ORIGINE AGRICOLE

AGIR POUR LA QUALITE DE L'EAU EN BRETAGNE ET REDUIRE LA POLLUTION DIFFUSE DES NITRATES : LE PUBLIC PEUT PARTAGER SES IDEES !

La qualité de l'eau s'est améliorée en Bretagne mais des progrès supplémentaires sont nécessaires et la vigilance reste de mise. Entre le 8 novembre et le 6 décembre, le public est invité à donner son avis sur les mesures régionales de lutte contre la pollution de l'eau par les nitrates d'origine agricole.

Les différents acteurs concernés en Bretagne : services de l'État, collectivités, profession agricole et associations de l'environnement, ont engagé depuis une vingtaine d'années des actions pour lutter contre la pollution de l'eau par les nitrates.

Ces politiques publiques et les efforts de tous ont permis des progrès importants sur la qualité de l'eau. En effet, depuis les années 1990, les teneurs en nitrates dans les cours d'eau bretons ont baissé de manière continue et significative. En 2016 la concentration moyenne bretonne est 30 % plus faible qu'en 1996. Pour autant ces bons résultats doivent être confirmés et poursuivis dans la durée.

Il faut rappeler que la Bretagne est classée depuis 1994 en « zone vulnérable » au titre de la « Directive nitrates » européenne. Des programmes d'actions quadriennaux visant à réduire la pollution de l'eau par les nitrates d'origine agricole ont donc été mis en œuvre depuis 1996 (5 générations). Les principales mesures de ces programmes d'actions sont définies au niveau national. Elles sont communes à toutes les régions françaises, mais chacune doit les adapter et les compléter en fonction des caractéristiques propres à son territoire.

Le préfet de région engage aujourd'hui la révision du 5^e « Programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole » pour lancer en 2018 sa 6^e version.

Des échanges sont prévus et ont déjà démarré entre les services de l'État, les collectivités, la profession agricole et les associations environnementales sur ce sujet.

À l'initiative du préfet de région, et dans le respect des nouvelles dispositions réglementaires prévoyant une procédure de **concertation préalable**, **le public est aussi appelé à exprimer ses attentes et à contribuer à l'élaboration du nouveau programme.**

Ainsi pour la première fois, il est possible pour tous les Bretons de s'exprimer sur les orientations et les mesures à mettre en œuvre dans ce programme régional. Cette concertation intervient en amont dans l'élaboration du programme régional qui sera plus tard, une fois qu'il aura été finalisé, soumis à l'avis du public, dans le cadre d'une consultation.

Contacts presse :

DREAL Bretagne : Corinne GILLET - 02 99 33 42 10 ou Marie VERGOS – 02 99 33 42 11
Préfecture de la région Bretagne : Morgane TIREL – 02 99 02 11 81



La concertation sera aussi un temps d'information : sur la qualité de l'eau en Bretagne et son évolution, sur le contenu des programmes national et régional et le cadre européen, sur les exemples de mesures déjà mises en œuvre. Toutes les informations correspondantes seront rassemblées dans le dossier de la concertation, qui sera accessible à compter du 8 novembre 2017 sur le site Internet des services de l'Etat en Bretagne : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne/Actualites/Agir-pour-la-qualite-de-l-eau-en-Bretagne-et-reduire-la-pollution-diffuse-des-nitrates-vous-pouvez-partager-vos-idees>

Le préfet de région a aussi fait le choix de solliciter la désignation d'un garant auprès de la Commission Nationale du Débat Public pour apporter son conseil dans l'organisation de cette concertation préalable et en garantir la qualité. M. Pierre Guinot-Delery a été nommé pour assurer cette mission.

La concertation préalable sur le projet de 6^e « Programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole » se déroulera, pendant 4 semaines entre le 8 novembre et le 6 décembre 2017.

Le public sera invité à participer à l'élaboration du 6^e programme d'actions régional lors de deux réunions publiques qui auront lieu respectivement :

- le 21 novembre 2017 de 18h30 à 20h30 à Pacé, près de Rennes (35) – salle du Ponant
- le 29 novembre 2017 de 18h30 à 20h30 à Quimper (29) – centre de gestion du Finistère

Pour la bonne organisation des réunions, une inscription préalable via le formulaire dédié accessible depuis le site de la préfecture de la région Bretagne est requise : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne/Actualites/Agir-pour-la-qualite-de-l-eau-en-Bretagne-et-reduire-la-pollution-diffuse-des-nitrates-vous-pouvez-partager-vos-idees>

Le public pourra également déposer ses contributions :

- via le questionnaire accessible à partir du [site internet de la préfecture de la région Bretagne](#) ;
- par courrier électronique envoyé à M. GUINOT-DELERY : pierre.guinot-delery@garant-cndp.fr
- ou par courrier à l'adresse suivante :

*Concertation préalable 6^e programme d'actions Directive Nitrates
DREAL Bretagne - 10 rue Maurice Fabre - CS 96515 - 35 065 Rennes cedex*

À l'issue de la concertation préalable, un bilan de celle-ci comportant une synthèse des observations et propositions présentées sera publié sur le site de la préfecture de la région Bretagne.

Contacts presse :

DREAL Bretagne : Corinne GILLET - 02 99 33 42 10 ou Marie VERGOS – 02 99 33 42 11
Préfecture de la région Bretagne : Morgane TIREL – 02 99 02 11 81